

**Ministère de la Justice et de la Sécurité publique**  
**Services pour adultes mis sous garde**

Directive : **Escortes de détenus D-18**  
Entrée en vigueur : juin 2004  
Révision : décembre 2022

---

## ÉNONCÉ DE MISSION

---

À la Direction des services pour adultes mis sous garde, nous tenons aux pratiques professionnelles qui respectent les droits de la personne et qui assurent la sécurité de tous. Pour réussir, nous mettons en place des pratiques équitables, des directives et procédures transparentes ainsi que des processus indépendants d'assurance de la qualité. Nous offrons également des programmes qui favorisent la prestation de services éducatifs, culturels, traditionnels et confessionnels et de l'aide en santé mentale et en réinsertion dans la collectivité.

---

## OBJET

---

Établir des lignes directrices de procédure pour le transport efficace, sécuritaire et professionnel des détenus, dans le but de veiller au bien-être des détenus, du personnel et du public.

---

## DISPOSITIONS HABILITANTES

---

[Loi sur les services correctionnels du Nouveau-Brunswick](#)

---

## PORTÉE

---

La présente directive s'applique à tous les employés de la Direction des services pour adultes mis sous garde du ministère de la Justice et de la Sécurité publique.

---

## LIGNES DIRECTRICES

---

Le transport des détenus doit être effectué de façon efficace et sécuritaire. Les agents doivent être préparés, organisés et professionnels afin d'assurer leur bien-être et celui des détenus et du public.

---

## PROCÉDURE

---

### Préparation en vue de l'escorte

Les agents des Services pour adultes mis sous garde qui se préparent à escorter un détenu doivent :

- obtenir de l'information sur le détenu (p. ex. classement de sécurité);
- déterminer la raison de l'escorte;
- déterminer le lieu où se trouve le détenu et le moment de l'escorte;
- déterminer le moyen de transport;
- obtenir les documents nécessaires;
- obtenir l'équipement nécessaire (p. ex. dispositifs de contention pour le transport, vêtements, etc.);
- fouiller et préparer le véhicule;
- remplir le formulaire d'inspection avant le déplacement.

## Ministère de la Justice et de la Sécurité publique

### Services pour adultes mis sous garde

#### Préparation du détenu

Pour préparer un ou plusieurs détenus en vue d'une escorte, les agents des Services pour adultes mis sous garde doivent :

- déterminer le lieu où se trouve le ou les détenus;
- déterminer et confirmer le nombre de détenus qui doivent être escortés;
- aviser le superviseur ou l'agent de contrôle de l'identité et du nombre de détenus qui doivent être escortés;
- examiner l'apparence des détenus et s'assurer qu'elle est conforme aux règlements;
- réduire au minimum les risques possibles;
- installer les dispositifs de contention appropriés pour le transport sur le ou les détenus;
- se placer de manière à pouvoir assurer une surveillance maximale et constante.

#### Équipement et dispositifs de sécurité

Chaque véhicule doit être muni d'un coffret de sûreté contenant :

- une bouteille de gaz poivré (capsicine oléorésineuse);
- un paquet de menottes flexibles (dix paires);
- un couteau;
- une poutre Mag Seal;
- une trousse de premiers soins;
- un extincteur;
- une boîte de gants de latex;
- un ensemble de réflecteurs de sécurité;
- deux gilets de sécurité;
- un paquet de sacs vomitoires jetables;
- du matériel de nettoyage (essuie-tout, nettoyant à vitres Windex et désodorisant en aérosol);
- une pelle.

#### Appareil de perturbation électro-musculaire

Le directeur de l'établissement correctionnel ou son remplaçant désigné peut autoriser l'utilisation de l'appareil Taser X26P/X2 au cours du transport d'un détenu présentant un risque élevé pour la sécurité.

#### Équipement saisonnier

L'équipement saisonnier peut comprendre les accessoires suivants :

- un grattoir;
- du dégivrant pour serrures;
- un mélange de sel et de sable;
- une bougie de sécurité.

**Ministère de la Justice et de la Sécurité publique**  
**Services pour adultes mis sous garde**

**Escorte à l'extérieur de l'établissement**

Voici les lignes directrices concernant l'escorte d'un détenu à l'extérieur de l'établissement :

- fouiller convenablement le détenu avant d'installer les dispositifs de contention pour le transport;
- ne jamais supposer que les dispositifs de contention sont infaillibles;
- ne pas communiquer les détails de l'escorte au détenu;
- ne jamais perdre de vue le détenu;
- ne jamais assoir le détenu derrière le conducteur (dans les véhicules sans cloison, deux membres du personnel doivent être présents, et le second agent doit s'assoir derrière le conducteur);
- demander au détenu d'attacher sa ceinture de sécurité et s'assurer que c'est bien fait;
- **ne pas** placer un détenu dans un véhicule si la ceinture de sécurité n'est pas fonctionnelle;
- si le détenu s'échappe, aviser sans tarder le service de police le plus près;
- ne pas retirer les dispositifs de contention, sauf si c'est absolument nécessaire pour administrer un traitement;
- lorsque la personne qui administre le traitement refuse de le faire pendant que le détenu porte des dispositifs de contention, l'agent accompagnateur doit déployer tous les efforts possibles pour expliquer les raisons de leur utilisation, mais si cela ne fonctionne pas, l'agent doit communiquer avec le sergent pour obtenir ses directives;
- le sergent déterminera si les dispositifs de contention peuvent être ôtés, s'il faut faire appel à d'autres membres du personnel ou s'il faut ramener le détenu à l'établissement.

**Avis**

Le personnel accompagnateur doit confirmer l'information concernant l'arrivée à la destination et le départ auprès de l'agent de contrôle.

**Directive locale**

Une directive locale sur les escortes de détenus sera élaborée.

---

**DIRECTIVES CONNEXES**

---

A-8 Contrôle des véhicules

D-30 Dispositifs préventifs de sécurité et de contention

D-31 Matériel d'urgence et de protection

D-32 Gaz poivré (capsicine oléorésineuse)

D-47 Appareils de perturbation électro-musculaire

G-6 Premiers soins

Manuel des directives des établissements pour adultes du Nouveau-Brunswick